

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Brennspiritus (069010330000-0201)

Date d'exécution : 03.08.2018

Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)

Date d'édition : 24.10.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Brennspiritus

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégories de produits [PC]

PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants

PC0.56 - Solvant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Chemische Werke Kluthé
Werk Oberhausen

Rue : Feldstraße 55

Code postal/Lieu : D 46149 Oberhausen

Téléphone : +49208 / 9948-166

Télécopie : +49208 / 9948-151

Contact pour informations : sds.ob@kluthe.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49177 / 2144737 (24 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Flam. Liq. 2 ; H225 - Liquides inflammables : Catégorie 2 ; Liquide et vapeurs très inflammables.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Brennspiritus (069010330000-0201)

Date d'exécution : 03.08.2018

Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)

Date d'édition : 24.10.2018

P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle à la réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

ALCOOL

3.2 Mélanges

Composants dangereux

ÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43 ; N°CE : 200-578-6; N°CAS : 64-17-5

Poids : $\geq 75 - < 100 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319

BUTANONE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457290-43 ; N°CE : 201-159-0; N°CAS : 78-93-3

Poids : $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH

Aucune

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH

Aucune

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Changer les vêtements souillés ou mouillés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Brennspirit (069010330000-0201)

Date d'exécution : 03.08.2018

Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)

Date d'édition : 24.10.2018

Vertiges Maux de tête Gêne oculaire Nausée Vomissement

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO₂) Poudre d'extinction Eau en aérosol

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection.

5.4 Indications diverses

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Eloigner toute source d'ignition. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Assurer une aération suffisante. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Bien nettoyer les surfaces contaminées.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13 Directives nationales voir section 15.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage



7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

Mesures de protection

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Brennspiritus (069010330000-0201)

Date d'exécution : 03.08.2018

Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)

Date d'édition : 24.10.2018

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière

Veiller à aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Précautions pour la protection de l'environnement

Protéger puits et canalisation d'une infiltration du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (VCI): 3

Classe de stockage (TRGS 510) : 3

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)

Valeur seuil : 500 ppm / 960 mg/m³
Limitation de crête : 2(II)
Remarque : Y

Version : 01.03.2018

BUTANONE ; N°CAS : 78-93-3

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)

Valeur seuil : 200 ppm / 600 mg/m³
Limitation de crête : 1(I)
Remarque : H, Y

Version : 01.03.2018

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (EC)

Valeur seuil : 300 ppm / 900 mg/m³
Version : 31.01.2018

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)

Valeur seuil : 200 ppm / 600 mg/m³
Version : 31.01.2018

Valeurs limites biologiques

BUTANONE ; N°CAS : 78-93-3

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)

Paramètre : 2-Méthyléthylkétone / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus
Valeur seuil : 2 mg/l
Version : 01.03.2018

Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Brennspirit (069010330000-0201)

Date d'exécution : 03.08.2018

Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)

Date d'édition : 24.10.2018

DNEL/DMEL

Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	court terme - local
Valeur seuil :	950 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	long terme - systématiquement
Valeur seuil :	206 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	long terme - systématiquement
Valeur seuil :	114 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	long terme - systématiquement
Valeur seuil :	87 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	court terme - local
Valeur seuil :	1900 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	long terme - systématiquement
Valeur seuil :	343 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	long terme - systématiquement
Valeur seuil :	950 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (BUTANONE ; N°CAS : 78-93-3)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	long terme - systématiquement
Valeur seuil :	31 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (BUTANONE ; N°CAS : 78-93-3)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	long terme - systématiquement
Valeur seuil :	412 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (BUTANONE ; N°CAS : 78-93-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	long terme - systématiquement
Valeur seuil :	106 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (BUTANONE ; N°CAS : 78-93-3)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	long terme - systématiquement
Valeur seuil :	1161 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (BUTANONE ; N°CAS : 78-93-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	long terme - systématiquement
Valeur seuil :	600 mg/m ³

PNEC

Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Valeur seuil :	0,96 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Valeur seuil :	0,79 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Brennspiritus (069010330000-0201)

Date d'exécution : 03.08.2018

Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)

Date d'édition : 24.10.2018

Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Valeur seuil :	3,6 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Valeur seuil :	2,9 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Terre) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Valeur seuil :	0,63 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Intoxication secondaire) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Valeur seuil :	0,72 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Valeur seuil :	580 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce) (BUTANONE ; N°CAS : 78-93-3)
Valeur seuil :	55,8 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, libération temporaire) (BUTANONE ; N°CAS : 78-93-3)
Valeur seuil :	55,8 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer) (BUTANONE ; N°CAS : 78-93-3)
Valeur seuil :	55,8 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce) (BUTANONE ; N°CAS : 78-93-3)
Valeur seuil :	284,74 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer) (BUTANONE ; N°CAS : 78-93-3)
Valeur seuil :	287,7 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Terre) (BUTANONE ; N°CAS : 78-93-3)
Valeur seuil :	22,5 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration) (BUTANONE ; N°CAS : 78-93-3)
Valeur seuil :	709 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition



Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau

Protection des mains

Modèle de gants adapté : Gants à crispin

Matériau approprié : Caoutchouc butyle

Temps de pénétration : >= 480 min

Épaisseur du matériau des gants : 0,5 mm

Modèles de gants recommandés : EN ISO 374

Mesures de protection supplémentaires pour les mains : Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité.

Ne pas porter de gants dans les endroits où fonctionnent des machines et outillages en rotation. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Remarque : Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection corporelle

blouse de laboratoire Combinaison

Protection du corps appropriée : Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels). Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Caractéristiques exigées : antistatique. retardateur de flamme résistant à la chaleur

Matériel recommandé : Fibres naturelles (coton) fibres synthétiques résistantes à la chaleur

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Brennspiritus (069010330000-0201)

Date d'exécution : 03.08.2018

Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)

Date d'édition : 24.10.2018

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite / formation d'aérosol ou de nébulosité.

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre : A

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : Ethanol

Données de sécurité

Température de fusion/plage de fusion :	env.	-114,0	°C	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa) env.	78,0	°C	
Température de décomposition :		Aucune donnée disponible		
Point éclair :	env.	12,0	°C	DIN 51755 partie 1
Température d'ignition :		425,0	°C	
Liquides comburants :		Aucune donnée disponible.		
Limite inférieure d'explosivité :		3,5	Vol-%	
Limite supérieure d'explosivité :		15,0	Vol-%	
Propriétés explosives :		Aucune donnée disponible.		
Pression de la vapeur (20°C):	(20 °C)	60,0	hPa	
Densité :	(20 °C) env.	0,806	g/cm ³	
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)	Miscible		
pH:	(20 °C / conc.)	non utilisable		
log P O/W :		-0,35		
Viscosité cinématique :	(40 °C) <	20,5	mm ² /s	
Seuil olfactif :		Aucune donnée disponible		
Densité relative de la vapeur :	(20 °C)	Aucune donnée disponible (air = 1)		
Vitesse d'évaporation :		Aucune donnée disponible (Éther = 1)		
Teneur en COV maximale (CE) :	(20 °C)	97,0	Pds %	gem. RL 1999/13/EG
Max. VOC content (Decopaint):	(20 °C)	97,0	Pds %	gem. RL 2004/42/EG

9.2 Autres informations

Aucune donnée également disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation de mélanges explosifs avec: Air. Possible

10.4 Conditions à éviter

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Brennspiritus (069010330000-0201)

Date d'exécution : 03.08.2018

Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)

Date d'édition : 24.10.2018

Chaleur, étincelles, flamme nue et autres sources d'inflammation

10.5 Matières incompatibles

Alcalies (bases), concentré. Acide, concentré. Comburant, fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 (BUTANONE ; N°CAS : 78-93-3)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2193 mg/kg
Méthode :	OCDE 423

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 402
Paramètre :	DL50 (BUTANONE ; N°CAS : 78-93-3)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 402

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	LC50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Souris
Dose efficace :	> 20 mg/l
Temps d'exposition :	4 h
Paramètre :	LC50 (BUTANONE ; N°CAS : 78-93-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	34 mg/l
Temps d'exposition :	4 h

Effet irritant et caustique

Irritation primaire de la peau

Paramètre :	Irritation primaire de la peau (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Espèce :	Lapin
Résultat :	non irritant
Méthode :	OCDE 404

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation des yeux

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Brennspiritus (069010330000-0201)

Date d'exécution : 03.08.2018

Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)

Date d'édition : 24.10.2018

Paramètre : Irritation des yeux (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Espèce : Lapin
Résultat : irritant
Méthode : OCDE 405
Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

11.3 Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

11.4 Autres effets néfastes

Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougissements, formations d'ampoules, inflammations de la peau etc. Exerce un effet dégraissant sur la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : LC50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)

Espèce : Leuciscus idus (aunée dorée)

Dose efficace : > 100 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Méthode : OCDE 203

Paramètre : LC50 (BUTANONE ; N°CAS : 78-93-3)

Espèce : Tête de boule

Dose efficace : 2990 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

Méthode : OCDE 203

Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : EC50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Dose efficace : > 100 mg/l

Temps d'exposition : 24 h

Méthode : OCDE 202

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Brennspirit (069010330000-0201)

Date d'exécution : 03.08.2018

Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)

Date d'édition : 24.10.2018

Paramètre : EC50 (BUTANONE ; N°CAS : 78-93-3)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace : 308 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE 202

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : EC50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Espèce : Chlorella pyrenoidosa
Dose efficace : > 100 mg/l
Méthode : OCDE 201

Paramètre : EC50 (BUTANONE ; N°CAS : 78-93-3)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Dose efficace : 1972 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 201

Toxicité bactérielle

Paramètre : EC0 (BUTANONE ; N°CAS : 78-93-3)
Espèce : Pseudomonas putida
Dose efficace : 1150 mg/l
Temps d'exposition : 16 h
Méthode : DIN 38412 / partie 8

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Paramètre : Biodégradation (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Inoculum : Degré de dégradabilité
Paramètres d'évaluation : Aérobie
Dose efficace : > 70 %
Temps d'exposition : 5 d
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode : OECD 301D

Paramètre : Biodégradation (BUTANONE ; N°CAS : 78-93-3)
Inoculum : Degré de dégradabilité
Dose efficace : 98 %
Temps d'exposition : 28 d
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode : OECD 301D

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Paramètre : Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Valeur : -0,35
Évaluation : niedriges Bioakkumulationspotential
Paramètre : Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W) (BUTANONE ; N°CAS : 78-93-3)
Valeur : 0,29
Évaluation : niedriges Bioakkumulationspotential

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Brennspiritus (069010330000-0201)

Date d'exécution : 03.08.2018

Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)

Date d'édition : 24.10.2018

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Éliminer en observant les réglementations administratives.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

Code des déchets (EWC/AVV) : 07 01 04*

13.2 Informations complémentaires

Aucune

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 1170

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

ÉTHANOL EN SOLUTION

Transport maritime (IMDG)

ETHANOL, SOLUTION

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

ETHANOL, SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3
Code de classification : F1
Danger n° (code Kemler) : 33
Code de restriction en tunnel : D/E
Dispositions particulières : LQ 1 | · E 2
Étiquette de danger : 3

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3
Numéro EmS : F-E / S-D
Dispositions particulières : LQ 1 | · E 2
Étiquette de danger : 3

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3
Dispositions particulières : E 2
Étiquette de danger : 3

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Brennspritus (069010330000-0201)

Date d'exécution : 03.08.2018

Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)

Date d'édition : 24.10.2018

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

selon règlement (CE) 1907/2006

Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.) Classification selon AwSV

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

15.3 Informations complémentaires

Aucune

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage · 03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail · 11. Irritation primaire de la peau · 12. Toxicité aquatique · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport maritime (IMDG) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 15. Classe risque aquatique (WGK)

16.2 Abréviations et acronymes

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route
AGW: Limite d'exposition professionnelle (Arbeitsplatzgrenzwert – Germany)
BCF: Facteur de bioconcentration
DBO(5): Demande biochimique en Oxygène (en 5 jours)
CAS: Chemical Abstract Service
CLP: Classification, étiquetage et emballage (Classification, Labelling and Packaging)
CMR: Cancérogène, mutagène ou reprotoxique
DIN: Norme industrielle allemande
DNEL: Niveaux dérivés sans effet (Derived No Effect Level)
DOC: Carbone organique dissous (Dissolved organic carbon)
EAK/ AVV: Catalogue européen des déchets / Registre réglementation déchets
EC50: Concentration efficace médiane (Effective Concentration 50%)
ECHA: European Chemical Agency
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
GHS: Système général harmonisé (Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals)
IATA: Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association)
IC50: Concentration inhibitrice médiane (Inhibition Concentration 50%)
IMDG: Guide international pour le transport maritime des matières dangereuses (International Maritime Dangerous Goods Code)
LC(D)50: Concentration létale 50% (Lethal Concentration 50% - LD50: Lethal dose 50%)
MAK: Valeurs d'exposition
NLP: Ex polymères (No Longer Polymers)
NOAEC: Dose sans effet nocif observable (No Observed Adverse Effect Concentration)
NOAEL: Dose sans effet toxique observable (No Observed Adverse Effect Level)
OECD: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique (persistent, bioaccumulative, toxic)
PC: Catégorie produit
PNEC: Seuil sans effet pour l'environnement (Predicted No Effect Concentration)
REACH: enRegistrement, Evaluation et Autorisation des produits Chimiques
RID: Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
STEL: Limite d'exposition court terme (Short-term Exposure Limit)

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Brennspiritus (069010330000-0201)

Date d'exécution : 03.08.2018

Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)

Date d'édition : 24.10.2018

STP: Installation d'épuration (Sewage treatment plant)
SVHC: Substance préoccupante (Substance of Very High Concern)
TLV: Valeur seuil limite (Threshold Limit Value)
TWA: Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average)
UN: Nations unies (United Nations)
VOC: Composé volatil organique
vPvB: Très persistante et très bioaccumulable (very persistent, very bioaccumulative)

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Voir section 2.1 (classification).

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.